

# DECISION

N°2024/265/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE avec l'école Brocéliande – 53, rue de la République – 76260 Eu et le lycée Anguier – Place Gaston Leroux – 76260 Eu pour l'accueil de la compagnie KonfisKé(e). Des ateliers pédagogiques se dérouleront le 25 et le 28 novembre 2024 puis du 22 au 25 avril 2025 (jour et heure à déterminer) et du 28 avril au 2 mai 2025 (jour et heure à déterminer) à l'école Brocéliande.

## D É C I D E :

**Article 1<sup>er</sup>** – Une convention de partenariat culturel dans le cadre du PACTE est signée avec l'école Brocéliande – 53, rue de la République – 76260 Eu et le lycée Anguier – Place Gaston Leroux – 76260 Eu pour l'accueil de la compagnie KonfisKé(e). Des ateliers pédagogiques se dérouleront le 25 et le 28 novembre 2024 puis du 22 au 25 avril 2025 (jour et heure à déterminer) et du 28 avril au 2 mai 2025 (jour et heure à déterminer) à l'école Brocéliande.

**Article 2** – La participation de l'école sera financée par le TER eudois à hauteur de 684 €. Le Théâtre du Château enverra la facture correspondante à l'agent comptable du lycée Anguier à l'issue des interventions.

*Ce projet est financé par la DRAC Normandie à hauteur de 10 000 €.*

**Article 3** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 21 novembre deux mille vingt-quatre

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU,

